

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°1/1/2026

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2



L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

OBJET :**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET EOLIEN DES ROUCHES DE
SAINTE GEMME ET BALANZAC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'ils sont invités à émettre un avis sur le projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Balanzac et de Sainte Gemme, Nancras étant commune voisine du projet.

Il ajoute que les conseillers municipaux ont été destinataires d'une présentation synthétique du projet élaboré par la société WPD.

Le projet, porté par la société WPD, est constitué de quatre éoliennes, d'une hauteur maximale de 200m.

Monsieur le Maire rappelle qu'une première enquête publique avait eu lieu pour le projet éolien des Rouches pour l'installation de trois éoliennes du 02 mai au 07 juin 2024. Le Conseil Municipal, par délibération n°1/4/2024 du 18 juin 2024 avait émis un avis défavorable.

Monsieur le Maire présente le dossier concernant l'enquête publique relative au projet éolien des Rouches.

Celle-ci a lieu du 27 janvier au 26 février 2026 aux mairies de Balanzac et de Sainte Gemme, sièges de l'enquête.

Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret. Les membres du conseil municipal accepte.

Après débat, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Il ajoute qu'il n'y participera pas car il est propriétaire de parcelles impliquées dans le projet.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant : 1 pour, 1 abstention et 6 contre. Compte tenu desdits, le Conseil Municipal émet, à la majorité des votants, un avis défavorable au projet éolien des Rouches.

AR Prefecture

017-211702550-20260223-1_1_2026-DE
Reçu le 27/02/2026
Publié le 27/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20260223 -- -- ----- -- --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2026



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
David RAFFÉ

Le secrétaire de séance
Olivier POULARD

MAIRIE DE

EXTRAIT

NANCRAS
17600DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°2/1/2026

En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

**OBJET : REPARATION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE
DÉSIGNATION DE L'ENTREPRENEUR**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pour projet la réfection de la toiture de la mairie suite à un premier dégât des eaux en 2024.

L'entreprise ROUSSELLE a fait un devis de 72 136€ pour la réfection de la toiture.

Suite au Conseil Municipal du 08 décembre 2025, il a été décidé de consulter plusieurs entreprises.

L'entreprise ATTILA (11a rue Champagne 17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX) considère qu'une réparation de la toiture est suffisante au lieu d'une réfection.

Ils préconisent un remplacement des ardoises endommagées, un traitement de la toiture, la réparation des gouttières. Le devis présenté est de 3 828,56€ HT soit 4 594,27€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'accepter le devis de l'entreprise ATTILA de 3 828,56€ HT soit 4 594,27€ TTC pour la réparation de la toiture de la mairie.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
David RAFFÉ

Le secrétaire de séance
Olivier POULARD

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20260223 --

----- --

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : / / 2026

EXTRAIT

NANCRAS

17600

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°3/1/2026

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES : MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS
DÉSIGNATION DE L'ENTREPRENEUR**

Monsieur le Maire explique qu'il y a plusieurs réparations de voirie à faire sur la commune, à savoir :

- une reprise d'une grille avaloir rue du Colombier
- deux reprises d'entourages de regards rue d'Oléron
- reprises de trottoirs et de bordures rue de la Berthinière, au carrefour
- reprise de réseau de pluvial rue de Saintonge

Il présente le devis de l'entreprise CHARPENTIER (Beaux Vallons-rue Porte Fâche 17540 ST SAUVEUR D'AUNIS) d'un montant de 8 585€ HT soit 10 302€ TTC.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'accepter le devis de l'entreprise CHARPENTIER de 8 585€ HT soit 10 302€ TTC pour des travaux divers de voirie.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
David RAFFÉ

Le secrétaire de séance
Olivier POULARD

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20260223 --

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : / / 2026

NANCRAS
17600EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°4/1/2026

En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

**OBJET : TRAVAUX DE MENUISERIE : CHANGEMENT D'UNE FENETRE
15 RUE DE SAINTONGE
DÉSIGNATION DE L'ENTREPRENEUR**

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été évoqué lors du Conseil Municipal en date du 08 décembre 2025.

il a été décidé de demander plusieurs devis pour le changement de la fenêtre, côté rue de Saintonge, du local au 15 rue de Saintonge. Il a été considéré qu'il était inutile de changer la porte.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise ATLANTEM (Parc d'activités La Niel 56920 NOYAL PONTIVY) d'un montant de 2 159,52€ HT soit 2 591,42€ TTC pour la fourniture de la fenêtre.

Il ajoute que la pose sera faite par l'entreprise Menuiseries Plus Services (36 rue des Aspics 17890 CHAILLEVETTE).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'accepter le devis de l'entreprise ATLANTEM de 2 159,52€ HT soit 2 591,42€ TTC pour la fourniture d'une fenêtre au 15 rue de Saintonge.
- De dire que la pose sera effectuée par l'entreprise Menuiseries Plus Services
- d'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
David RAFFÉ

Le secrétaire de séance
Olivier POULARD

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20260223 --

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : / / 2026

NANCRAS
17600EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°5/1/2026

En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

**OBJET : DÉLIBÉRATION PERMETTANT DE MANDATER DES DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars ou jusqu'à la date mentionnée au premier alinéa de l'article L. 4311-1-1 pour les régions, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, ou jusqu'au terme de la procédure par l'article L. 4311-1-1 pour les régions, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire fait état des dépenses d'investissement concernées :

- réparation de la toiture de la mairie : entreprise ATILA (11a rue Champagne 17810 SAINT GEORGES DES COTEAUX: 3 828,56€ HT soit 4 594,27 € TTC. Article 21311. Opération 345
 - travaux divers de voirie : entreprise CHARPENTIER (Beaux Vallons-rue Porche Fâche 17540 St Sauveur d'Aunis) : 8 585€ HT soit 10 302€ TTC. Article 2152 Opération 346
 - changement d'une fenêtre 15 rue de Saintonge : entreprise ATLANTEM (Parc d'activités La Niel 56920 NOYAL PONTIVY) : 2 159,52€ HT soit 2 591,42€ TTC. Article 21321. Opération 347
 - Pose de la fenêtre 15 rue de Saintonge : entreprise Menuiseries Plus Services (36 rue des Aspics 17890 CHAILLEVETTE) : 1 050€ HT . Article 21321 Opération 347
 - installation d'un digicode entrée des appartements 24 rue de l'Aunis : ROYAL ELEC (ZA Les champs Breuillats 17600 CORME ROYAL) : 1 376,25€ HT soit 1 513,87€ TTC. Article 21321 Opération 348
 - achat d'une armoire positive pour le restaurant scolaire : 2000€ TTC. Article 2188. Opération 349
- Les crédits correspondants, seront inscrits au budget lors de son adoption.
Le comptable est en droit de payer les mandats dans les conditions ci-dessus.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décide, à l'unanimité
- d'accepter les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre
Pour extrait certifié conforme,

TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211702550-20260223--

Accusé de Réception Préfecture



Le Maire,

David RAFFÉ

Le secrétaire de séance

Olivier POULARD

MAIRIE DE

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALNombres de Conseillers :

N°6/1/2026

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES : MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE-RÉALISATION DE PARKING

Monsieur le Maire fait part du projet de l'aménagement du parking et du Parvis de la Mairie.

Monsieur le Maire indique le chiffrage des travaux présenté par l'entreprise CHARPENTIER (Beaux Vallons-rue Porte Fâche 17540 st Sauveur d'Aunis) d'un montant de 89 516,50 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département, au titre du produit des amendes de police – réalisation de parkings.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention de 50 % du montant HT des travaux plafonnés à 60 000 € HT auprès du Département au titre du produit des Amendes de police – réalisation de parkings.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

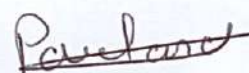
Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
David RAFFÉ



Le secrétaire de séance
Olivier POULARD

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017-211702550-20260223 --

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2026

MAIRIE DE

EXTRAIT

NANCRAS

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

17600

Nombres de Conseillers :

N°7/1/2026

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES : MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

**OBJET : DELIBERATION SOLLICITANT L'AIDE DU DEPARTEMENT AU
TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE EN MATIERE DE
VOIRIE
AMENAGEMENT DE CARREFOURS ET PETITS AMENAGEMENTS**

Monsieur le Maire fait part du besoin de travaux sécuritaires sur la voirie de la place de la Mairie de NANCRAS pour permettre la sécurisation des usagers de la route.

Monsieur le Maire indique le chiffrage des travaux présenté par l'entreprise CHARPENTIER (Beaux Vallons-rue Porte Fâche 17540 St Sauveur d'Aunis) d'un montant de 89 516,50€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département, au titre des amendes de police-Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de solliciter une subvention de 50 % du montant HT des travaux plafonnés à 50 000€ HT auprès du Département au titre du produit des Amendes de police-aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

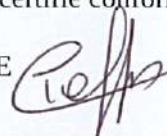
Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

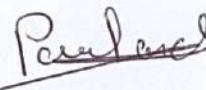
Sous le N° 017-211702550-20260223--

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : / / 2026

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
David RAFFE



Le secrétaire de séance
Olivier POULARD



NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombres de Conseillers :**

N°8/1/2026

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la charente-Maritime (SDEER, auquel adhère la commune) sont actuellement définis par l'arrêté préfectoral du 14 août 2024, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 24 novembre 2025, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité locale compétente.

Monsieur le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- à l'article 2, après le troisième alinéa du d) consacré aux « Activités accessoires », il est inséré l'alinéa suivant :

« Le syndicat peut réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un Plan Corps de Rue Simplifié ou d'un orthophoplan compatibles avec les exigences de la réglementation anti-endommagement (articles L 554-1 et R554-1 et suivants du code de l'environnement). Il peut s'en constituer Autorité locale compétente. »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 24 novembre 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre

Pour extrait certifié conforme,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20260223 -- ----- --
Accusé de Réception Préfecture Recu le : / / 2026



Le Maire,
David RAFFÉ

David Raffé
Le secrétaire de séance
Olivier POULARD

Olivier Poulard

MAIRIE DE

NANCRAS

17600

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

N°9/1/2026

En exercice : 11
Présents : 9
Absents : 2

L'an deux mil vingt-six, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 février 2026, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, MONTUS A, PIOCHAUD A, MERLAUD S
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 26 février 2026

OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTION AU COLLEGE ANDRE ALBERT SAUJON

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1,

Considérant les deux demandes de subvention faite par le collègue André Albert à Saujon pour l'organisation

- d'un échange franco-allemand avec un séjour en Allemagne du 12 au 19 mars 2026: 1 élève
- d'un séjour à Valence en Espagne du 08 au 13 mars 2026: 1 élève

Considérant que deux jeunes de Nancras sont concernés par ces projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'allouer une subvention de 50€ pour ces deux projets

- Dit que des crédits seront ouverts à l'article 65888 au budget primitif de l'exercice 2025

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017-211702550-20260223 -- ----- --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : / / 2026

